

Mesures de soutien aux entreprises

Membre



SDLE
Service du développement
local et entrepreneurial

MRC La Vallée-de-l'Or



Tarifs douaniers américains

Ce document regroupe des programmes, du financement et des mesures d'accompagnement destinés aux entreprises touchées par les tarifs douaniers américains.

*Cette liste n'est pas exhaustive, elle peut être assujettie à des changements et ajouts de la part des ministères. Veuillez-vous assurer de la validité de ces programmes.

Liste des produits en provenance des États-Unis assujettis à des contre-mesures tarifaires à compter du 8 septembre 2026

Compte tenu de la décision des États-Unis d'imposer des droits de douane de 50 % sur des produits canadiens d'une valeur de 27,6 milliards de dollars à compter du 22 août, le gouvernement du Canada impose des droits de douane équivalents, au dollar près, à ceux imposés par les États-Unis au titre de l'article 338.

À compter du 8 septembre 2026, le Canada imposera des droits de douane de 15 %, de 25 % et de 50 % sur les produits basés sur ceux visés par les droits de douane des États-Unis au titre des articles 338 et 232, selon le taux correspondant au taux américain pour chaque produit.

Les contre-mesures tarifaires du Canada s'appliqueront à des produits qui totalisent 27,6 milliards de dollars en importations en provenance des États-Unis.

[Liste des produits en provenance des États-Unis assujettis à des contre-mesures tarifaires à compter du 8 septembre 2026 - Canada.ca](#)

Investissement Québec

Programme FORCE (Fonds offensif pour le renforcement des capacités économiques)

Le programme FORCE offre un soutien financier aux entreprises québécoises affectées par les tarifs douaniers américains afin de favoriser leur adaptation, leur compétitivité et leur croissance.

Lien : [Fonds offensif pour le renforcement des capacités économiques | Investissement Québec](#)

Panorama

Le programme Panorama s'adresse aux exportateurs qui ont besoin de financer leur fonds de roulement afin de soutenir leurs stratégies de marchés au Canada et à l'international, à l'exclusion des États-Unis. Il propose des prêts à terme de 250 000 \$ à 1 million \$ ainsi que de l'accompagnement personnalisé par des spécialistes en exportation.

Lien : [Poursuivez votre croissance | Investissement Québec](#)

Grand V

L'initiative Grand V propose du financement et jusqu'à 100 heures d'accompagnement technologique pour soutenir l'implantation de projets visant à accélérer le virage vers l'innovation et la productivité durable.

Lien : [grand V - Investissement Québec](#) | [grand V - Investissement Québec](#)

48e Nord International

Méthode RéActeur 48

Proposé en formule groupe ou en mode individuel, ce service d'accompagnement dynamique favorise une réévaluation des stratégies de positionnement, de commercialisation et d'exportation des entreprises.

Lien: [48e NORD INTERNATIONAL ET SON PUISSANT PROGRAMME RéActeur48](#)

Caisse de dépôt et placement du Québec

Programme pour les entreprises québécoises

Ce programme donne accès à du financement flexible, complément des solutions proposées par les institutions financières, pour favoriser les projets d'entreprises destinés à accroître la productivité. Il offre aussi de l'accompagnement en transformation technologique ainsi que dans l'exploration de nouveaux marchés.

Lien : [Offre moyennes entreprises](#) | [La Caisse](#)

Commission des partenaires du marché du travail

Programme Ambition-Compétences

Ce programme vise à rehausser les compétences des travailleurs des entreprises affectées par la mise en place de tarifs douaniers ou à requalifier ceux-ci par des formations structurées.

Lien : [Programme Productivité-Compétences - Commission des partenaires du marché du travail](#)

Banque de développement du Canada

Pivoter pour se propulser

Il s'agit d'un prêt destiné à augmenter le flux de trésorerie des entreprises qui exportent au moins 25 % de leurs ventes vers les États-Unis et qui réalisent des ventes annuelles d'au moins 2 millions \$.

Lien : [Prêt Pivoter pour se propulser](#) | [Prêt pour renforcer votre résilience commerciale](#)

Développement économique Canada

Croissance économique régionale par l'innovation (CERI)

Ce programme fédéral s'adresse aux PME et aux OBNL qui désirent obtenir du financement pour des projets favorisant l'expansion, la productivité et la croissance par l'innovation.

Lien : [Programme Croissance économique régionale par l'innovation \(CERI\) - Canada.ca](#)

Initiative régionale de réponse tarifaire

Les entreprises admissibles pourraient bénéficier de contributions non remboursables pouvant atteindre 3 millions de dollars, réparties entre un maximum de 1 million de dollars pour un projet d'investissement éligible et un maximum de 2 millions de dollars pour un soutien en matière de liquidités.

Pour être admissibles, les PME doivent avoir été viables avant l'instauration des droits de douane et réaliser un chiffre d'affaires annuel d'au moins 1 million de dollars.

Lien : [Initiative régionale de réponse tarifaire - Canada.ca](#)

Mesure temporaire de l'assurance-emploi pour faire face aux changements majeurs des conditions économiques

Des mesures temporaires de l'assurance-emploi ont été prises pour soutenir les travailleurs lors de changements majeurs des conditions économiques. Ces mesures amélioreront l'accès aux prestations de l'assurance-emploi.

[Mesures temporaires de l'assurance-emploi pour faire face aux changements majeurs des conditions économiques - Canada.ca](#)

Agence des services frontaliers du Canada

Programme d'exonération des droits

Ce programme permet aux entreprises d'être exonéré des droits de douane canadiens à l'égard de marchandises importées au Canada. Pour être admissibles, les entreprises doivent soit importer des marchandises qui sont par la suite exportées, soit importer des marchandises afin de produire d'autres marchandises qui, elles, seront exportées.

[Programmes d'encouragement commercial - Programme d'exonération des droits](#)

Programme de drawback

Le Programme de drawback peut aider les entreprises à rester concurrentielles sur les marchés d'exportation en éliminant les droits nationaux pour leurs marchandises commerciales. Il accorde un remboursement total ou partiel des droits de douane payés pour les marchandises importées lorsque les marchandises sont par la suite exportées dans la même condition ou lorsque les marchandises sont consommées ou utilisées dans un processus de fabrication avant d'être ensuite exportées.

[Programmes d'encouragement commercial - Programme de drawback](#)

Programme des entrepôts de stockage des douanes

Ce programme permet de reporter le paiement des droits de douane sur des produits importés au Canada jusqu'au moment de leur écoulement sur le marché canadien. Si les produits importés sont exportés directement de l'entrepôt de stockage des douanes, les entreprises n'ont aucun droit de douane à payer. Un entrepôt de stockage des douanes est une installation exploitée par le secteur privé, mais réglementée par l'Agence des services frontaliers du Canada. Les entreprises peuvent choisir d'exploiter leur propre entrepôt ou en utiliser un qui participe déjà à ce programme.

[Programmes d'encouragement commercial - Programme des entrepôts de stockage des douanes](#)